Année académique 2021 - 2022 Domaine Technique

Bachelier en automobile

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B COMMUNICATION PROFESSIONNELLE 1 : LANGUE FRANCAISE			
Code	TEAU1B22AUT	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	34 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Romain FARAONE** (romain.faraone@helha.be) Johan MUYLLE (johan.muylle@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'activité vise à obtenir un stage (rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation), à le réaliser ainsi qu'à rédiger un rapport de stage conforme aux normes de rédaction scientifique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**
- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable d'adopter une attitude professionnelle sur son lieu de stage. Il veillera à collecter les différentes informations nécessaires à la rédaction d'un rapport complet et précis. La rédaction respectera les normes APA.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAU1B22AUT·	1B COMMUNICATION PROFESSIONNELLE 1 : LANGUE FRANCAISE	34h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Stage d'observation	18 h
Techniques d’expression écrite	16 h

Contenu

- Objectifs du stage en bloc 1
- Formalités administratives
- Rédaction du CV
- Rédaction de la lettre de motivation
- Mises en situation d'écriture scientifique et technique
- Découverte de la bibliothèque et recherches documentaires
- Méthodes de référencements bibliographiques
- Rappel orthographique

Démarches d'apprentissage

Les séances d'exercices sont des occasions de pratiquer la rédaction professionnelle et de se familiariser avec l'exigence requise dans l'enseignement supérieur. L'enseignant donnera des conseils généraux et assurera également un feed-back sur les productions qui lui seront présentées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant. Découverte des logiciels Antidote et Zotero.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes personnelles
- Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note globale est calculée en fonction de la cote obtenue sur le lieu de stage (30%) et de celle octroyée par la remise d'un rapport de stage conforme (70%). En cas d'échec à une seule des deux parties, l'étudiant représente uniquement celle qui est déficitaire.

ATTENTION ! Pour être recevable, le rapport doit respecter deux principes fondamentaux:

1/ Appuyer le propos par des recherches documentaires pertinentes et compilées dans une **bibliographie conforme** (norme APA)

2/ Mentionner, **à même le texte**, la source dont est issue la citation ou l'idée développée (cf norme APA)

En cas de manquement à l'un de ces deux principes, le travail est invalidé automatiquement et obtient la note Z.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs + Stg	100	Tvs + Stg	100

Tvs = Travail de synthèse, Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Le stage et le rapport doivent impérativement être remis aux dates et heures indiquées. Le rapport fera l'objet d'une remise physique au secrétariat du département technique (HE 3, 3e étage) ainsi que d'une remise électronique sur Connected (espace virtuel créé à cet effet). **Tout manquement à l'une de ces consignes invalidera automatiquement la note globale (Z)**. Toutefois, si pour des raisons justifiables, l'étudiant n'est pas en mesure de se conformer au calendrier établi, il prendra contact avec l'enseignant resposable afin d'établir de nouvelles modalités.

D’autres modalités d’évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l’activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l’étudiant pour accord.

L'enseignement est susceptible de prendre la forme d'un dispositif hybride voire totalement à distance en raison de la crise sanitaire du COVID 19. Aussi les cours en présentiel et à distance s'alterneront-ils en fonction des besoins pédagogiques et/ou des mesures de sécurité. L'organisation sera communiquée aux étudiants par le biais des canaux officiels : messagerie institutionnelle, Connected, Teams.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).